

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'ALLIER POUR L'ANNEE 2016**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation'

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Moulins est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 22 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2016 se caractérise dans le département de l'Allier par une baisse des dépôts de dossiers par rapport à 2015 de 6,1%. Ce mouvement de repli est moindre que celui constaté au niveau national (-10,6%), à l'inverse de la situation connue l'année passée.

Le taux de redépôt se situe à 46,19%, soit 3,79 points au-delà du taux constaté en 2015. La proportion de redépôt suite à une suspension d'exigibilité a progressé de 2,54 points pour atteindre 8,62%.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers soumis pour examen de leur recevabilité (1439) est en repli un peu plus marqué (10,84%). Parmi les 1354 dossiers déclarés recevables en 2016 (en diminution de 10,98%), 16,2% concernent des personnes propriétaires (ou en-cours d'accession) d'un bien immobilier en résidence principale. 53,47% des dossiers présentent une capacité de remboursement négative.

Le nombre de dossiers déclarés irrecevables en 2016 (94) a diminué de 8,74 % par rapport à 2015. Le taux de dossiers irrecevables observé dans le département (6,01%) est quasiment stable.

Le nombre de dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire a sensiblement progressé en 2016 (+26,02%) pour s'établir à 712.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

En 2016, 182 plans conventionnels ont été conclus contre 260 en 2015, soit un repli de 30%. La part des plans conventionnels (11,76%) est supérieure au taux national (10,74%).

479 mesures imposées et recommandées immédiates ont été validées en 2016, en baisse de 32,06% par rapport à 2015. Cette baisse s'explique principalement par la réduction du nombre de suspensions d'exigibilité des créances immédiates (-43,42%).

Les mesures de rétablissement personnel mises en place (683 dossiers) sont en progression de 26,01% par rapport à 2015.

La part de ces dossiers (43,7%) est supérieure à la moyenne nationale (36,1 %).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes s'établit à 86,53% soit près de 4 points supérieur à la moyenne nationale (82,04%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	3	Réunion annuelle Prise de fonction d'un nouveau juge.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	2	Depuis début 2015, les échanges d'information avec la CCAPEX sur les dossiers recevables de la commission s'effectuent de façon électronique et sécurisée. Le secrétariat de la commission ne participe donc plus de manière systématique aux réunions de la CCAPEX. Toutefois, les contacts sont toujours réguliers
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL, formation)	<i>Nombre de réunions : 3 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 103</i>	Actualité sur le surendettement/les fichiers/le droit au compte.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 0</i>	Une rencontre avec l'UDCCAS a abouti à la planification d'une « journée d'actualisation sur les dispositifs de l'inclusion sociale et financière ». Cette journée a plusieurs fois été reportée et devrait se concrétiser finalement sur 2017.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 22</i>	Rencontre avec l'UDAF
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Présentation de la procédure de surendettement aux chargés de recouvrement de Montluçon Habitat (15 personnes)
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	125 élèves de lycées sensibilisés au surendettement	

Relations avec les Tribunaux :

Une réunion a été organisée avec les juges du département pour la présentation du rapport annuel d'activité de la commission. Le secrétariat de la commission a rencontré par la suite un juge à l'occasion de sa prise de fonctions. Enfin, la juge du tribunal d'instance de Moulins, plus particulièrement chargée du surendettement, et sa greffière ont assisté à une séance de la commission.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

Relations avec l'IRFSS Auvergne Croix-Rouge Française

L'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Auvergne (IFRSS) forme de futurs professionnels du secteur sanitaire et social. Dans le cadre de la formation des assistants sociaux, la Banque de France intervient pour compléter la formation dispensée sur le surendettement des ménages. En 2016, une session de formation animée par la Banque de France a réuni 38 étudiants.

Relations avec la sphère de l'éducation

Dans le cadre de la convention qui la lie au rectorat d'académie d'Auvergne et de son action, plus large, de participation à l'éducation financière du public, la Banque de France a présenté le dispositif de traitement des situations de surendettement à des lycéens (pré et post-bac) des lycées Jean Monnet à Yzeure et Albert Londres à Cusset.

Par ailleurs, une dizaine de collégiens de quatrième, en stage « découverte » à la Banque de France ont été sensibilisés à la gestion budgétaire et au dispositif du surendettement.

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Coordination entre la procédure collective et la procédure de surendettement :

La coordination entre la procédure collective et la procédure de surendettement n'est pas aisée pour les dossiers déposés présentant une dette professionnelle, notamment de RSI, URSSAF.

Ainsi, les anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire sont déclarés irrecevables s'ils indiquent une dette de RSI. S'agissant des gérants de société, s'ils sont endettés à titre personnel, la dette professionnelle « dite sociale » (RSI, URSSAF) est non effaçable dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel.

- L'accompagnement et le suivi budgétaire des personnes surendettées (recommandation faite au juge ; suivi social...)

La commission utilise souvent la possibilité qui lui est offerte de recommander une mesure d'aide ou d'accompagnement social ou budgétaire, notamment en cas de PRP successives. Toutefois, en l'absence de précision dans le texte de loi sur les acteurs chargés de la mise en œuvre d'une telle recommandation, il est difficile de se prononcer sur la mise en place de ces mesures et leur efficacité.

- Traitement des assurances (décès, invalidité, chômage...)

Dans les dossiers avec des accidents de la vie normalement couverts par des assurances –notamment sur les crédits immobiliers–, les commissaires regrettent cette année encore de ne disposer que très rarement de l'information sur la prise en charge ou non par l'assurance. Outre le fait que cette information aurait un impact direct sur l'économie du dossier, les commissaires estiment que les débiteurs devraient pouvoir se faire assister pour faire valoir leurs droits.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Mise en place des mesures

Malgré tous les efforts du secrétariat et des travailleurs sociaux, il subsiste un certain nombre de mesures qui ne sont pas mises en place par négligence/ignorance des débiteurs. Par ailleurs, les montants prévus dans les mesures sont souvent différents lors des premiers prélèvements, les créanciers invoquant les assurances, les frais de mise en place etc

- Cas de divorces/Partage de la communauté

La commission traite de plus en plus de situation de couples en instance de divorce et s'interroge sur son rôle dans ce cas. Le plus souvent, elle ne peut qu'élaborer des mesures provisoires dans l'attente du partage de la communauté.

- *Etat du marché immobilier local*

L'état du marché immobilier local, notamment sur certains bassins comme Montluçon, rend très hypothétique la réalisation d'un actif immobilier lorsqu'elle est demandée par la commission. C'est ainsi que depuis 2014, des mesures provisoires aux fins de mise en vente du bien succèdent à des précédentes mesures provisoires.

Les orientations en PRP avec LJ, en l'absence d'informations sur le bien, aboutissent parfois à des situations de blocage au sein des tribunaux (biens invendables, insalubres, habités par des tiers...).

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

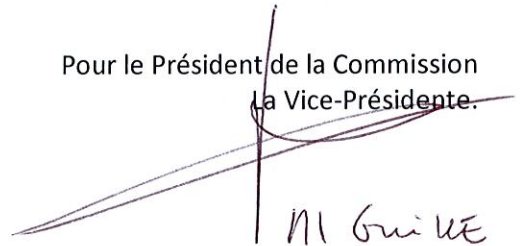
Les relations entre les créanciers, dont certains établissements publics, et leurs chargés de recouvrement n'ont pas la fluidité nécessaire (absence d'informations réciproques) pour assurer un déroulement efficace de la procédure. Enfin nous retrouvons parfois lors de redépôt des dettes précédemment effacée dans une PRP.

Date : 8/02/2017



Secrétaire de la Commission

Pour le Président de la Commission
La Vice-Présidente.



NI Guille

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2016³

	Année 2016	Année 2015	Variation 2016 / 2015 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1492	1589	-6,1
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	251	259	
• dont proportion de redépôts	46,19%	42,40%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	8,62%	6,18%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	1439	1614	-10,84
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1354	1521	-10,98
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	222	239	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	53,47%	52,01%	
Dossiers irrecevables (A)	94	103	-8,74
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	1390	1545	-10,03
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	712	565	26,02
• vers une procédure de réaménagement de dettes	678	980	-30,82
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	683	542	26,01
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	659	517	27,47
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	24	25	-4
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	661	965	-31,5
Plans conventionnels conclus	182	260	-30
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	109	162	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	27	37	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	117	150	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	49	61	

³ France métropole et hors métropole

Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	479	705	-32,06
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	21	32	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	17	17	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	13	14	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	271	479	-43,42
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	108	297	-63,64
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	89	117	-23,93
Autres sorties (E)	20	26	-23,08
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	1547	1753	-11,75
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	3	3	0
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	843	747	12,85

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	8,53	10,43	10,87
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	44,47	38,42	36,05
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	11,76	9	10,74
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	13,45	11,90	12,26
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	17,52	26,46	25,56
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	4,27	3,78	4,52
Taux de solutions pérennes	86,53	82,63	82,04

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

		Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Nom géographique	Type de dettes							
AUVERGNE-RHONE-ALPES	Dettes financières	592 686,57	17388	79668	74,09%	34 085,95	88,74%	4,58
	Dont Autres dettes financières	16 107,03	11058	14218	2,01%	1 456,60	56,44%	1,29
	Dont Dettes financières consommation	302 154,46	15629	61085	37,77%	19 332,94	79,76%	3,91
	Dont Dettes financières immobilières	274 425,07	2357	4365	34,31%	116 429,81	12,03%	1,85
	Dettes de charges courantes	99 720,80	16354	66668	12,47%	6 097,64	83,46%	4,08
	Autres dettes	107 528,54	11711	26849	13,44%	9 181,84	59,77%	2,29
	Endettement global	799 935,90	19594	173185	100,00%	40 825,55	100,00%	8,84

		Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Nom géographique	Type de dettes							
Commission de surendettement des particuliers de l'Allier	Dettes financières	40 372,29	1146	4889	77,43%	35 228,87	84,70%	4,27
	Dont Autres dettes financières	810,88	688	840	1,56%	1 178,60	50,85%	1,22
	Dont Dettes financières consommation	19 351,79	1008	3647	37,12%	19 198,20	74,50%	3,62
	Dont Dettes financières immobilières	20 209,62	227	402	38,76%	89 029,15	16,78%	1,77
	Dettes de charges courantes	5 722,79	1137	5027	10,98%	5 033,23	84,04%	4,42
	Autres dettes	6 044,68	823	2082	11,59%	7 344,69	60,83%	2,53
	Endettement global	52 139,75	1353	11998	100,00%	38 536,40	100,00%	8,87